Vidéoprotection : « *Pour une agglomération apaisée* »

Suite aux élections municipales de mars dernier, le nouveau Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) a été installé le 3 octobre. A cette occasion, un point a été fait sur la vidéoprotection déployée à l'échelle de l'agglomération. Nous traiterons des autres sujets évoqués dans un prochain numéro.

La délinquance ne connaît pas de frontières… Afin d'apaiser son territoire, l'Agglomération a pris le parti de couvrir ses 47 communes par la vidéoprotection. *« La sécurité des habitants de ce territoire est une priorité essentielle pour chacun des 47 maires de Chartres métropole,* a rappelé Jean-Pierre Gorges, Président du CISPD. *Nous avons imaginé ce maillage en coordination étroite avec la Gendarmerie Nationale. Faire bénéficier notre agglomération d'un dispositif opérationnel de protection, couvrant à la fois les zones d'activités, les axes structurants, tout en permettant aux communes d'en profiter pour équiper leurs cœurs de ville ou de village constitue une étape importante de notre savoir-faire ensemble, au service de la défense de nos communes. Peu d'agglomérations en France peuvent s'en prévaloir. L'ambition de ce projet tient à son dimensionnement, celui d'un territoire de 47 communes couvrant plus de 615 km², situé au carrefour de nombreux flux d'échanges et de transit entre la région parisienne et le grand ouest et entre la Normandie et le sud de la France. »*

Près de 300 caméras protègent l'agglomération

En collaboration étroite avec la Gendarmerie nationale à qui Chartres métropole a confié le pilotage de ce projet en avril 2011, et en lien avec la Police nationale, les Maires de l'agglomération ont défini les espaces à surveiller et à protéger en priorité : zones d'activités économiques, principaux axes routiers (grandes voies pénétrantes et quelques axes secondaires), centres-bourgs.



CISPD

Sur le territoire de Chartres métropole, 46 communes sur 47 ont intégré le Schéma intercommunal de vidéoprotection (voir carte en pages suivantes). Ce qui représente, au 1er octobre 2014, 134 caméras. Auxquelles il convient d'ajouter les 115 et 36 caméras déjà en service depuis plusieurs années à Chartres et Lucé. Au vu des nouvelles demandes des communes, le dispositif va s'étendre d'ici la fin de l'année (voir encadré), pour atteindre un total de près de 300 caméras. A ce jour, le dispositif est opérationnel à près de 90%.

Comme l'a rappelé le Préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, *« l'aspect dissuasif de la vidéoprotection est fondamental. »*

Financement du Schéma de vidéoprotection

• Coût total du projet	**1,64 M d'€**
Coût agglo	1,3 M d'€
Coût total pour les communes	340 000 €
• Aide de l'Etat à l'Agglo et aux communes	**743 539 €**
• Fonds de concours Chartres métropole	**83 000 €**



de droite à gauche : Colonel Eric LAMIRAL, Cdt le groupement départemental de la Gendarmerie - Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet du Préfet - Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure et Loir - Jean-Pierre GORGES, Président de Chartres métropole - Christian PAUL-LOUBIERE, 1er Vice-président Chartres métropole - Patrice OLLIVIER-MAUREL, Procureur de la République - Gérard MORENA, Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

CISPD, mode d'emploi

• Missions

Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) a vocation à définir et coordonner la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération. L'objectif visé est d'améliorer la qualité de vie des habitants en luttant contre les actes d'incivilité, la délinquance et tous les risques pouvant générer un sentiment d'insécurité.

• Composition

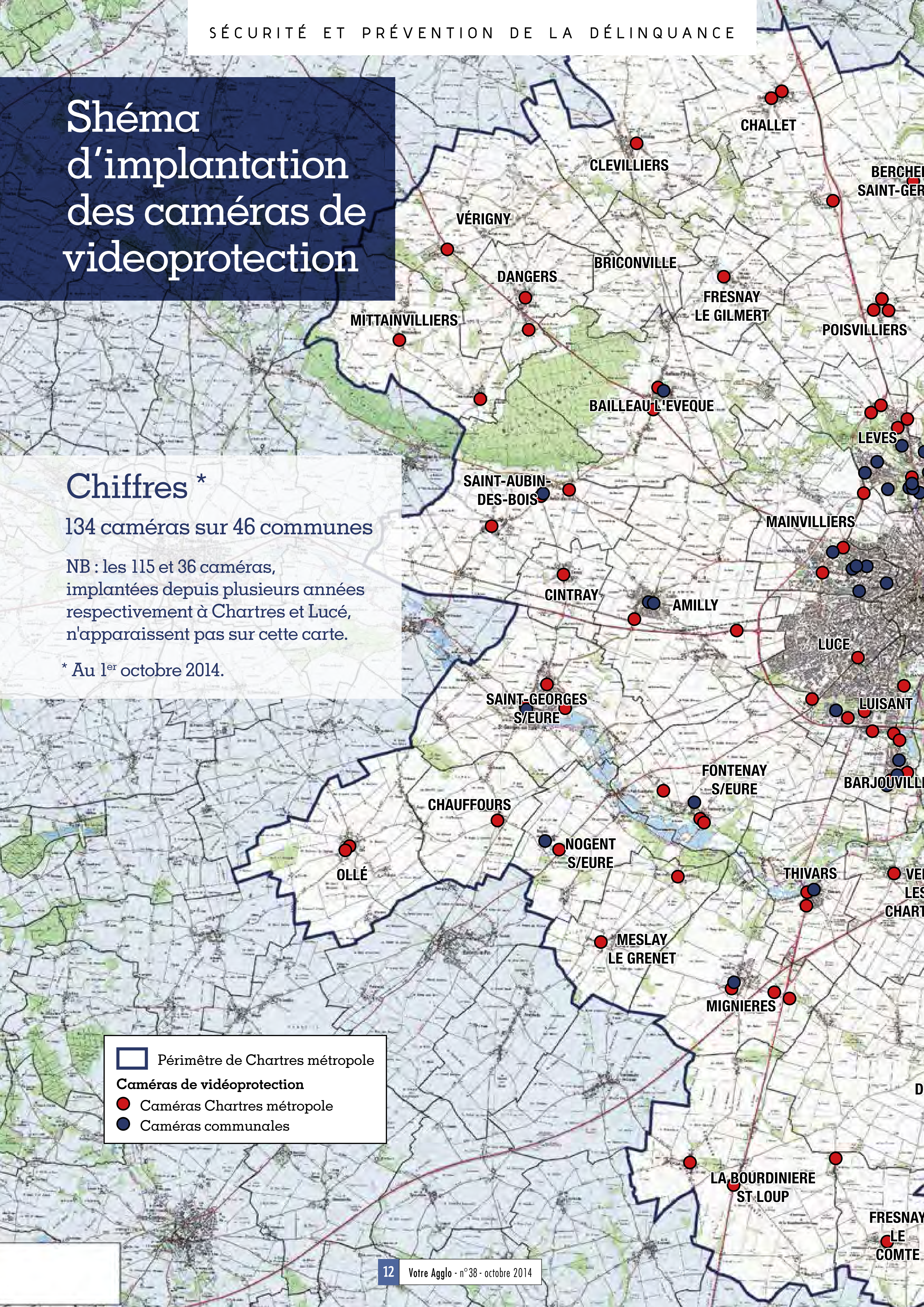
Présidé par le Président de Chartres métropole, le CISPD réunit le Préfet, le Procureur de la République, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel commandant le Groupement départemental de la Gendarmerie, l'Inspecteur d'Académie, les 47 Maires de l'agglo et des partenaires : représentants des services de l'Etat, de professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux et d'association concernées par la prévention de la sécurité et l'aide aux victimes.

Lèves intègre un dispositif qui va encore s'étendre

Doter Lèves de caméras était un engagement de campagne électorale du nouveau Maire, Rémi Martial. Courant octobre, 14 caméras seront ainsi installées dans la commune.
Au vu des demandes enregistrées auprès des différentes communes de l'agglo, on estime à une cinquantaine le nombre de caméras supplémentaires qui devront être installées dans les trois prochaines années.



Shéma d'implantation des caméras de videoprotection



Chiffres *

134 caméras sur 46 communes

NB : les 115 et 36 caméras, implantées depuis plusieurs années respectivement à Chartres et Lucé, n'apparaissent pas sur cette carte.

* Au 1er octobre 2014.